



Mairie de GIBERVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL D’AFFICHAGE Séance du Conseil Municipal

Lundi 05 décembre 2011 à 18 heures 30

L’an deux mil onze, le lundi 05 décembre, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Giberville en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Messieurs Gérard LENEVEU, Alain MARION, Edith GUILLOT, Rosa GOUESLARD, Philippe HEUZÉ, Jean-Louis BOISSÉE, Jean-Pierre ISABEL, Ghislaine HUE, Salah BOUTAMINE, Claude PAOLINI, Bernard LELAIZANT, Jean-Claude BRIARD, Anne-Marie LEBIDOIS, Marc LECOUSTEY, Barbara POUILLAIN, Sophie MOBASHER, Bruno LECOEUR, Sonia PAPOUIN, Frédéric LACOUR.

Absent(s) excusé(s) :

Madame Marie-France MOLLET donne pouvoir à Monsieur Gérard LENEVEU
Monsieur Jean-Luc LÉGER donne pouvoir à Monsieur Alain MARION

Absent(s) non excusé(s)

Mesdames Isalyne ROUF, Zahra HADDOUCHE, Claudine CHAPPELLIERE, Gaëlle LUCAS, Muriel BOUVIER, Monsieur Olivier SEYMOUR

Présents : 19 – Pouvoirs : 2 – Votants : 21

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

ORDRE DU JOUR :

1. Tarifs municipaux 2012.

Monsieur le Maire présente à ses collègues le projet de tarifs municipaux 2012, étant ici précisé que cette proposition a reçu l’avis favorable des membres du bureau.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les nouveaux tarifs municipaux ci-après, applicables à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Maintient, dans le cadre de certaines locations de salle, le prix forfaitaire horaire de quinze euros pour la facturation des heures de ménage (lorsque ce dernier est effectué par les agents municipaux).
- Accepte les montants des cautions et leur encaissement en cas de dédit de location.

TARIFS MUNICIPAUX AU 01/01/2012

TARIFS 2011

TARIFS 2012

LOCATION DES SALLES ET / OU VAISSELLE		
LOCATION Salle "Pablo NERUDA" GIBERVILLAIS		
Salle n°1	214 €	219 €
Salle n°2	156 €	160 €
Salle n°3	97 €	99 €
Cuisine	68 €	70 €
Caution	150 €	150 €
LOCATION Salle "Pablo NERUDA" HORSINS		
Salle n°1	272 €	278 €
Salle n°2	194 €	198 €
Salle n°3	117 €	120 €
Cuisine	97 €	99 €
Caution	150 €	150 €
LOCATION VAISSELLE "Pablo NERUDA"		
Salle n°1 (120 couverts)	135 €	138 €
Salle n°2 (80 couverts)	91 €	93 €
Salle n°3 (45 couverts)	49 €	50 €
LOCATION Salle Jacques DUCLOS		
Location salle	95 €	97 €
Caution	75 €	75 €
MISE A DISPOSITION CENTRE MEDICO SOCIAL		
Caution	40,00 €	40 €

RESTAURATION		
RESTAURATION "Louis ARAGON"		
Maternelle Gibervillais	2,65 €	2,65 €
Primaire Gibervillais	2,95 €	2,95 €
Maternelle Extérieur	3,00 €	3,00 €
Primaire Extérieur	3,30 €	3,30 €
Commensaux	4,05 €	4,05 €
RESTAURATION "Guy TRAVERT"		
Repas	5,25 €	5,25 €
Agents commune/CCAS	4,05 €	4,05 €
AGLAE		
Repas	2,95 €	2,95 €
Goûter	0,60 €	0,60 €

BULLETTIN MUNICIPAL		
ENCARTS PUBLICITAIRES		
Page entière 27*19 cm	805 €	824 €
1/2 Page 13*19 cm	485 €	496 €
1/4 Page 13*9 cm	242 €	248 €
1/8 Page 6*9 cm	159 €	163 €
1/16 Page 4*9 cm	113 €	116 €

TARIFS 2011**TARIFS 2012**

TARIFS FUNERAIRES		
CONCESSIONS / CIMETIERE		
30 ans	100 €	102 €
50 ans	134 €	137 €
CAVURNES (Frais d'acquisition + Concession) Pour 4 urnes maximum		
15 ans	602 €	616 €
30 ans	725 €	742 €
COLUMBARIUM (Frais d'acquisition + Concession) Pour 4 urnes maximum		
15 ans	781 €	799 €
30 ans	1 674 €	1 713 €
DIVERS		
LOCATION BUS KMS		
	2,11 €	2,20 €
MARCHE & DROITS DE STATIONNEMENT		
Mètre linéaire marché	-	-
Abonnement marché	-	-
Stationnement (hors marché)	0,70 €	0,75 €
BENNES A ORDURES		
Bennes gravats	9,00 €	9,50 €
Bennes déchets verts	35,00 €	35,50 €
Bennes encombrants	113,00 €	114,50 €
PHOTOCOPIES		
A 4	0,30 €	0,30 €
A4 Recto verso	0,40 €	0,40 €
A 3	0,50 €	0,50 €
A 3 Recto verso	0,70 €	0,70 €

A noter la non augmentation des tarifs se rapportant à la restauration et ce, depuis 2009.

2. Système de sécurité en Mairie / Décision Modificative n°5.

Suite à l'exposé de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, relatif à l'installation d'une alarme dans les locaux de la Mairie, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°5 libellée comme suit :

En dépenses d'Investissement :

Art 21311 fonction 020 opération 1 : + 3.800€

En dépenses de Fonctionnement :

Art 022 fonction 020 (dépenses imprévues) : - 3.800€

Ce qui entraîne également :

En dépenses de Fonctionnement :

Art 023 fonction 01 (virement à l'investissement) : + 3.800€

En recettes d'Investissement :

Art 021 fonction 01 (virement de fonctionnement) : + 3.800€

3. Charges de personnel / Décision Modificative n°6.

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, informe l'Assemblée qu'à la suite du versement d'un capital décès et de la mise à jour de certaines cotisations, il convient « d'ajuster » les crédits inscrits au chapitre 012 (charges de personnel).

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°6 libellée comme suit :

En dépenses de Fonctionnement :

Art 6451 fonction 020 :	+ 10.000€
Art 6451 fonction 33 :	+ 28.000€
Art 6478 fonction 411 :	+ 22.000€
Art 022 fonction 020 (dépenses imprévues) :	- 30.000€

En recettes de Fonctionnement :

Art 6419 fonction 020 :	+ 30.000€
-------------------------	-----------

4. Tableau des effectifs / Création et suppression de poste.

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain MARION, Maire Adjoint, responsable de la commission du Personnel, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} Classe à 24/35^{ème},
- la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.

Ces dispositions ont été soumises pour avis au Comité Technique Paritaire local et prendront effet au 1^{er} janvier 2012.

5. Tableau des effectifs / Transformation de poste.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MARION, 1^{er} adjoint au Maire, et sur proposition des membres de la commission du personnel,

Suite au décès récent d'un agent des services techniques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Cette transformation de poste prendra effet le 1^{er} janvier 2012.

6. Tableau des effectifs / Modification de poste.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MARION, 1^{er} adjoint, et sur proposition des membres de la commission du personnel,

Considérant les conditions de fonctionnement du service Entretien/Restauration, et notamment suite au départ à la retraite d'un agent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- La suppression du poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 15h,
- La création du poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 28h.

Cette délibération prendra effet le 1^{er} janvier 2012.

7. Régie des transports / Nomination.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MARION, 1^{er} adjoint au Maire, et sur proposition des membres de la commission du personnel,

Considérant la demande de la Direction Régionale de l'Équipement relative à la mise à jour du dossier existant au nom de la commune au registre des transports de personnes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation de Madame Denise BOISSÉE, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, en tant que responsable de la régie des transports de personnes.

8. Tarifs 2012 du secteur jeunesse sauf accueils de loisirs.

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire- Adjoint responsable de la Commission jeunesse, présente au Conseil Municipal les nouveaux tarifs pour 2012 se rapportant plus particulièrement au secteur jeunesse, sauf passeports, camps et semaines thématiques.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-après en ce qui concerne le secteur jeunesse, étant précisé que ceux-ci seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012.

PRESTATIONS	TARIF 2011	TARIF 2012
HEBERGEMENT JOUR/PERSONNE	9,70	9,90
CAUTION	350,00	350,00
Restauration du lundi au samedi soir à la Résidence des personnes âgées		
PRESTATIONS	TARIF 2011	TARIF 2012
PETIT DEJEUNER	4,35	4,45
REPAS DU MIDI	5,40	5,50
REPAS DU SOIR	5,75	5,90
TOTAL	15,50	15,85
Restauration du dimanche et jours fériés à la Résidence des personnes âgées		
PRESTATIONS	TARIF 2011	TARIF 2012
PETIT DEJEUNER	8,80	9,00
REPAS DU MIDI	10,80	11,05
REPAS DU SOIR	11,70	12,00
TOTAL	31,30	32,05
Autres		
PRESTATIONS	TARIF 2011	TARIF 2012
LOCATION DU CARREFOUR PAR JOUR	32,45	33,20
PHOTOCOPIE OU IMPRESSION	0,30	0,30

9. Tarifs modulés des accueils de loisirs.

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Adjoint responsable de la Commission Jeunesse, présente au Conseil Municipal les nouveaux tarifs pour 2012 des accueils de loisirs (passeports, camps et semaines thématiques), étant ici précisé que ceux-ci sont modulés conformément aux directives de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales).

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-après, étant précisé que ceux-ci seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012, et que la modulation se fera en fonction du quotient familial, tel qu'il découle de l'avis d'imposition (année N-1).

ACTIVITES	REMARQUES	TARIF TRANCHE A	TARIF TRANCHE B	TARIF TRANCHE C
Passeport - Gibervillais	Semaine sans repas	10,45	12,30	13,50
Passeports - Extérieurs	Semaine sans repas	15,85	18,60	20,45
Camps à la semaine Gibervillais du lundi au vendredi	Semaine avec repas	108,70	127,90	140,65
Camps à la semaine Extérieurs du lundi au vendredi	Semaine avec repas	145,20	170,85	187,90
Camps adolescents supérieurs à 5 jours Gibervillais	Tarif journalier Inscription pour la durée du séjour	21,75	25,60	28,15
Camps adolescents supérieurs à 5 jours Extérieurs	Tarif journalier Inscription pour la durée du séjour	29,05	34,15	37,60
Semaines thématiques Gibervillais du lundi au vendredi	Semaine avec repas	69,55	81,85	90,00
Semaines thématiques Extérieurs du lundi au vendredi	Semaine avec repas	77,55	91,25	100,35

La tranche B correspond au tarif "normal"

et s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) s'élève de 501 € à 1 300 €

La tranche A bénéficie d'une réduction de 15 %

et s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) s'élève de 0 € à 500 €

La tranche C est majorée de 10 %

et s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) est supérieur à 1 300 €

10. Stages arts plastiques / Nouveaux tarifs.

Dans le cadre de l'organisation de stages « arts plastiques » par le service culturel, encadrés par des professionnels de l'École Supérieure d'Arts et Métiers de Caen, Madame Rosa GOUESLARD, en l'absence de Madame Marie-France MOLLET, Adjointe, informe les membres de l'Assemblée du tarif de ces stages à savoir :

- pour une personne de la Communauté d'Agglomération Caen la Mer : 19,80€
- pour une personne hors Communauté d'Agglomération Caen la Mer : 30,60€.

Madame GOUESLARD propose de fixer le tarif pour un habitant de la commune à 9,90€.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et fixe le tarif des inscriptions aux stages « arts plastiques » à 9,90€ pour un habitant de la commune, étant précisé qu'il sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2012.

Séance levée à 19h45.

A Giberville, affiché le 12 décembre 2011.